

La PBC, une tâche coordonnée

La quatrième édition de l'Inventaire suisse des biens culturels (Inventaire PBC) fournit un aperçu des objets d'importance nationale et régionale et réunit en une seule publication les principaux monuments historiques, sites archéologiques et collections de musées, de bibliothèques et d'archives. Conformément à la loi sur la protection des biens culturels, l'inventaire a été remanié en collaboration avec les cantons et la Commission fédérale de la protection des biens culturels. La présente édition a été approuvée par le Conseil fédéral le 13 octobre 2021 et est publiée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Les listes cantonales seront désormais mises à jour une fois par an sur le site Internet de l'office.

La protection des biens culturels, tout comme la protection de la population, est une tâche coordonnée qui doit être assumée aux niveaux fédéral, cantonal et communal. L'Inventaire PBC révisé constitue une source d'informations importante et fiable tant pour la planification que pour la mise en œuvre. En cas de sinistre, il permet aux organisations d'urgence de localiser rapidement les principaux biens culturels et d'intervenir au plus vite et efficacement sur le site concerné. Il est donc utilisé non seulement en cas d'urgence, mais aussi lors d'exercices communs de sauvetage de biens culturels par les sapeurs-pompiers, la police et la protection civile.

La tenue de l'inventaire n'est pas la seule tâche de l'OFPP en faveur de la PBC. L'office gère aussi la construction d'abris pour biens culturels et assure la formation de personnes issues d'horizons variés. Il est également important pour la PBC de disposer d'un large réseau au niveau fédéral et cantonal. Au sein de son propre département, le DDPS, il s'agit d'entretenir et de promouvoir les contacts avec l'armée afin que les biens culturels soient respectés en cas de conflit armé. Les thèmes relevant de la culture et les questions de droit international humanitaire sont également traités en collaboration avec les services responsables du Dépar-

tement fédéral de l'intérieur (DFI) et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi qu'avec les organisations internationales telles que l'UNESCO ou le CICR.

La représentation des objets d'importance nationale dans le géoportail de la Confédération, géré par l'Office fédéral de topographie (swisstopo), facilite l'accès aux principaux biens culturels du pays, les informations étant souvent consultées sur Internet. Le géoportail permet de combiner les données relatives aux biens culturels avec d'autres géodonnées, élargissant ainsi leur application à des domaines différents. Ce système permet de sensibiliser le public à grande échelle et d'aborder le thème dans les écoles.